



Mont  
Saint  
Aignan

## ARRÊTÉ N° 2023.1479

Du registre des arrêtés municipaux

**Arrêt, stationnement et circulation interdite  
dans l'enceinte du centre sportif des Coquets**

### ARRETE

**Nous**, maire de la ville de Mont-Saint-Aignan ;

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Route ;
- **Vu** l'arrêté général de circulation et de stationnement n°92-414 en date du 24 Septembre 1992 ;
- **Vu** l'ensemble des arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement ;
- **Considérant** la décision par Madame la Première Ministre d'élever la posture VIGIPIRATE au niveau « URGENCE ATTENTAT » sur l'ensemble du territoire nationale ;
- **Considérant** la demande de la direction communication et manifestations publiques de la ville de Mont-Saint-Aignan, afin de permettre l'organisation de l'inauguration du Centre Aquatique ;

### ARRETONS CE QUI SUIT :

**Article 1 :** L'arrêt, le stationnement et la circulation de véhicules de tous genres dans l'enceinte du Centre Sportif des COQUETS seront interdits le **vendredi 24 novembre 2023 de 08h00 à 15h00**.

**Article 2 :** Seuls les personnels de la ville de Mont-Saint-Aignan, les sociétés et exposants afférents à la préparation de l'évènement pourront accéder au site **entre 08h00 et 15h00** en dérogation à l'article 1er.

**Article 3 :** Seule la responsable de l'organisation ou un membre de la Direction Générale des Services de la ville de Mont-Saint-Aignan pourra modifier les modalités d'accès en dérogation de l'article 2.

**Article 4 :** la signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la ville de Mont-Saint-Aignan **au plus tard une semaine avant le vendredi 24 novembre 2023**.

**Article 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan le **08 novembre 2023**,

Catherine FLAVIGNY

Maire,  
Conseillère départementale

Certifié exécutoire par publication et affichage.

#### Copies

Police Nationale  
Archives